

donne de la voie



l'Estérel – et bien d'autres – repèrent dans le massif le réseau d'itinéraires à retenir

Opération "Grand Site de France" : une démarche collective et concertée

« Début octobre, dans un courrier adressé au préfet du Var, suite à la candidature envoyée par le Syndicat intercommunal pour la protection du massif de l'Estérel (SIPME), le ministre de la Transition écologique et solidaire a signifié son accord pour l'engagement d'une "Opération Grand Site" sur le site classé du massif de l'Estérel », souligne Fanny Roux, animatrice de la Charte forestière de territoire Grand Estérel et responsable de la démarche "Grand Site de France". Une bonne nouvelle, qui conforte le SIPME dans ses démarches actuelles, visant à l'élaboration d'un schéma d'accueil du public ainsi que d'un plan de paysage.

Un plan d'ensemble pour l'aménagement du massif

« À cette fin, nous avons sélectionné une équipe pluridisciplinaire, composée de paysagistes, d'un bureau d'études spécialisé en écotourisme et de spécialistes du milieu méditerranéen. Notre démarche est participative, voilà pourquoi nous mobilisons aussi les différents acteurs locaux : agents communaux, associations – dont le Club alpin français de l'Estérel, celui de Cannes Côte d'Azur et l'Estérel club cycliste adhérents –, offices de tourisme, chasseurs, apiculteurs et même le Centre de ressources, d'ex-



Le massif de l'Estérel a été classé comme monument naturel par décret du Premier ministre le 3 janvier 1996.

pertise et de performance sportive de Boulouris. Certains nous faisant remonter les points noirs de l'Estérel et d'autres, des propositions d'itinéraires de sport de pleine nature. » Tout ceci dans un seul et même but : « réaliser à terme un plan d'ensemble pour l'aménagement écotouristique du massif, valoriser le patrimoine

et améliorer la préservation des espaces naturels, tout en gérant la fréquentation de façon plus active. » Concrètement, cela devrait se traduire par des installations d'accueil aux principales portes d'entrée du massif, une requalification du stationnement vers une meilleure intégration paysagère et un réseau d'iti-

néraires de sport de pleine nature, sélectionnés parmi les propositions soumises au SIPME par les différents usagers.

Dans le respect des enjeux patrimoniaux et naturalistes

« Aujourd'hui, les seuls sentiers officiels balisés se trouvent en forêt domaniale, répertoriés sur la carte touristique éditée par l'Office national des forêts (ONF) en 2014. Sur le reste du site, il n'y a rien d'officiellement balisé, poursuit Fanny Roux. Il s'agit donc de remettre tout ça à plat, pour avoir une bonne trame, intéressante, bien entretenue et cohérente. Une façon également de limiter les conflits d'usage et d'organiser les flux de circulation pour désengorger des secteurs surfréquentés, en orientant vers des endroits tout aussi intéressants mais méconnus. Et ce, dans le plus grand respect des enjeux patrimoniaux et naturalistes. »

Le projet étant encore en phase de diagnostic, plusieurs groupes de travail se réuniront, de février jusqu'à l'été prochain, pour aider les membres du SIPME dans le choix des aménagements. La dernière étape étant la structuration par le bureau d'études d'un plan d'action, chiffré et budgété. « Les premiers travaux devraient débuter à compter de 2020... »

Pour info

Après l'adoption de la Charte forestière de territoire Grand Estérel en 2015, le SIPME entend renforcer une politique cohérente et concertée à l'échelle du massif. Par ailleurs, en vue de l'obtention du label "Grand Site de France", le syndicat entame sa mue...

« Le sous-préfet de Draguignan et moi-même venons d'être nommés par l'État afin de coprésider le comité de pilotage, qui visera à transformer le SIPME en syndicat de gestion du massif de l'Estérel, précise le maire des Adrets et vice-président délégué au développement durable et à la protection de l'environnement à la Cavem, Nello Broglio. Nous continuerons de travailler avec les différents intervenants, dont l'ONF, les élus et le tissu associatif. Tout sera fait en concertation avec les usagers. Économiquement parlant, cela nous permettra de récupérer des financements en faveur des actions et équipements qui seront nécessaires dans un futur proche. »

Une réserve biologique intégrale portée par l'ONF

Prévu pour cette année, le règlement de la réserve biologique intégrale, porté par l'ONF, est finalement reporté... « L'Office national des forêts souhaitait attendre la sortie du schéma d'accueil du public et du plan de paysage, précise Fanny Roux. De façon à ce que ce règlement soit en cohérence avec la démarche collective et concertée que nous sommes en train de mener sur le territoire. » Ce dernier aura-t-il un impact fort sur la fréquentation du massif de l'Estérel? « Il est vrai que le nom de réserve biologique intégrale peut prêter à confusion et laisser à penser à une mise sous cloche du site. En réalité, ce n'est pas du tout

le cas. Ce règlement implique de laisser l'écosystème évoluer naturellement. Autrement dit, dans la zone concernée – soit plus de 2000 ha – l'exploitation forestière et des ressources naturelles sera interdite. La fréquentation du public ne sera pas exclue et sera ré-

fléchie dans le cadre du schéma d'accueil. » En 1982, trois petites réserves biologiques d'une superficie totale de 383 hectares avaient été créées. Le projet de réserve biologique intégrale, initié par l'ONF en 2008 et reconnu pertinent par le Conseil national de protection de la nature, consistera à les fonder dans une seule et même réserve.



Quelques chiffres...



► Dix-sept sites sont à ce jour labellisés "Grand Site de France". Parmi eux : la montagne Sainte-Victoire, les Gorges de l'Hérault, le Marais poitevin ou encore la Pointe du Raz en Bretagne.

► Le périmètre d'étude du projet présenté porte sur un espace terrestre de 22 190 ha et un espace marin de 1472 ha. Les communes de Saint-Raphaël, Fréjus, les Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Puget-sur-Argens, Théoule-sur-Mer et Mandelieu sont concernées.

► 2 150 000. C'est le nombre de visites recensées, par an, dans le massif de l'Estérel. Les visiteurs provenant à 44% du Var, 16% des Alpes-Maritimes, 28% du reste de la France et 10% de l'étranger.

Dossier : Carine BEKKACHE - cbekkache@nicematin.fr / Photos : Philippe ARNASSAN